



Le Plessis-Pâté

**DECISION DU MAIRE N° D035-2026**  
**DECISION PORTANT SIGNATURE D'UN**  
**AVENANT N°5 DU LOT N°3 DU MARCHE PUBLIC**  
**DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DE**  
**LOCAUX ASSOCIATIFS**

FIN/CLD

**Le Maire du Plessis-Pâté,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'Article L 2122-22,

VU la délibération n°24/2026 du Conseil Municipal en date du 23 mars 2026 déléguant au Maire ses pouvoirs en vertu de l'article L2122-22,

VU la décision municipale n°D048-2025 du 1<sup>er</sup> juillet 2025 relative à la signature d'un marché public de travaux pour la construction de locaux associatifs,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : DE SIGNER un avenant n°5 pour le lot n°3 – Bâtiment modulaire attribué à la société ALGECO SAS, domiciliée Agence Paris Est - RN 19 / Servon - 77255 Brie Comte Robert Cedex, dans le cadre du marché public de travaux pour la construction de locaux associatifs en bâtiments modulaires. Il s'agit de réaliser des travaux supplémentaires d'encoffrement à la fois des réseaux de plomberie (sanitaires et local four) et des dessus de fenêtres.

**Article 2** : DIT que le montant initial du lot n°3 s'élevait à 609 959,00 € HT, que les avenants n°1, 2, 3 et 4 s'élevaient respectivement à 13 891,76 € HT, 4 645,00 € HT, 10 765 € HT et 4 285 € HT. Enfin l'avenant n°5 s'élève à 3 100 € HT. Tous ces avenants génèrent une hausse de 6,01%. Le nouveau montant total du marché s'établit ainsi à 646 645,76 € HT, soit 775 974,91 € TTC.

Les crédits afférents sont inscrits au budget principal, article 21318.

**Article 3** : Copie de cette décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Monsieur le Trésorier Principal de Ste Geneviève des Bois.

Fait au Plessis-Pâté, le 04 mai 2026

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

\*\*\*

Le Maire certifie exécutoire, sous sa responsabilité, le présent acte.

Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication électronique.

Date de télétransmission du présent acte au contrôle de légalité :

Date de sa publication électronique:

Le Maire

Sylvain TANGUY

